



# *inform* **CONTACT**

## **NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

N 66

Octobre – Décembre 2009

### ***La réunion du Comité Exécutif de la CGS***

La réunion du Comité Exécutif de la Confédération générale des syndicats, tenue le 5 novembre à Moscou, a discuté de la situation actuelle dans les pays de la CEI et de l'activité des syndicats dans ces conditions.

Après l'échange d'opinions, les membres du CE ont recommandé aux organisations membres de poursuivre les efforts pour réduire au minimum les conséquences négatives de la crise pour les travailleurs, de ne pas renoncer à ce qu'on a pu atteindre durant la période passée, de continuer le contrôle de la situation socio-économique et sur le marché du travail.

Lors de l'élaboration dans le pays de la CEI d'une stratégie du développement économique d'après-crise les syndicats vont se prononcer pour un modèle d'économie efficace, écologiquement durable et socialement orienté. Ils vont insister sur la présence active de l'Etat sur le marché du travail, pour sauvegarder et créer les emplois, augmenter les salaires réels, appliquer les conventions du travail de l'OIT et les législations nationales du travail.

Le Comité Exécutif a approuvé le Rapport "La santé de la population et l'organisation de la santé publique dans les pays de la CEI", élaboré conjointement par la CGS et le Comité interétatique statistique de la CEI. Ce document sera remis aux chefs de gouvernement et aux Assemblées interparlementaires de la CEI et de la CEEA (Communauté économique eurasiennne).

Les participants à la réunion ont aussi discuté du déroulement de la campagne solidaire syndicale "Porter la pension de retraite minimale jusqu'au minimum vital et poursuivre les actions pour améliorer sensiblement le niveau de vie des retraités". Il a été souligné que durant les deux années de la campagne, les syndicats ont beaucoup fait pour que les gouvernements des pays de la CEI entreprennent des mesures concrètes pour améliorer le régime de la retraite. Cette campagne sera poursuivie pour atteindre le but principal – la pension du retraité ne doit pas être au-dessous de 40% de ses revenus précédents.

Le CE a dressé le bilan de la Journée mondiale pour le travail décent dans les pays de la CEI (le 7 octobre 2009). A l'appel de la CGS, les syndicats de la Communauté ont organisé des

meetings, des réunions, des rencontres de masse et des tables rondes sous le slogan “Le travail décent - une voie sûre pour dépasser la crise économique”. Les syndicats ont dit “non” aux tentatives des employeurs de résoudre la crise aux frais des travailleurs, se sont prononcés résolument contre la détérioration des conditions de travail, la baisse des salaires et la limitation des droits syndicaux.

Le Comité Exécutif a appelé les organisations membres à poursuivre les efforts pour l’élaboration dans les pays de la région des programmes anticrise socialement orientés, à lutter pour le travail décent et pour l’organisation de l’ordre économique mondiale plus équitable, conformément aux propositions contenues dans les déclarations des syndicats globaux de Washington, de Londres et de Pittsburgh.

### ***La déclaration de la CGS à l’occasion du Sommet mondial sur le climat***

La Conférence des Nations Unies sur le climat a eu lieu du 7 au 18 décembre 2009 à Copenhague.

A la veille du Sommet, la CGS a fait une déclaration par laquelle elle a souligné que le réchauffement climatique, la pollution de l’atmosphère, le danger grandissant des accidents et des catastrophes industrielles, la réduction des ressources d’eau potable, l’élargissement des zones désertiques et de pergélisol qui sont pratiquement inutilisables pour l’homme, l’érosion de la couche d’ozone – tous ces facteurs sont gros de danger pour la vie des gens sur notre planète, et que pour les résoudre, il faut trouver

des approches internationales concertées.

Les problèmes du changement climatique et de la détérioration de l’environnement ont aussi une dimension sociale. L’assainissement de la situation écologique est étroitement liée à l’amélioration de la qualité de vie des travailleurs et du milieu du travail. Il est connu que le passage à “l’économie verte” pourrait aider à créer des nouveaux emplois. Ce n’est pas par un hasard que la convention de l’Organisation internationale du travail N° 148 sur la protection des travailleurs contre la pollution de l’air, bruit et vibration (ratifiée par 5 pays de la CEI seulement) est appelée convention sur le milieu du travail. Nous appelons les parlements des pays membres de la CEI qui n’ont pas ratifié cette convention à le faire sans tarder, et les syndicats de ces pays, à agir dans ce sens.

Dans cette optique l’exigence des syndicats globaux, de tout le mouvement syndical, y compris la CGS, de leur donner le droit de participer à la discussion et à la mise en oeuvre des décisions sur les problèmes écologiques, y compris celles qui seront adoptées à Copenhague, est bien logique. La CGS est prête à se joindre à la lutte concertée des syndicats pour la sécurité écologique qui fait partie de la lutte pour le travail décent.

La CGS souhaite plein succès au Sommet mondial sur le climat et espère que ses participants pourront trouver un consensus sur les mesures nécessaires aux niveaux national et global pour assainir la situation écologique dans le monde et améliorer aussi les conditions du travail des centaines de millions de travailleurs dans tous les pays du monde.

***Azerbaïdjan: la CSA  
est préoccupée  
par la syndicalisation***

Le Comité Exécutif de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan, tenue le 8 octobre à Bakou, a discuté de l'activité du Syndicat des travailleurs du BTP (Bâtiment et Travaux publics) pour stimuler la syndicalisation aux PME.

Il a été signalé à la réunion que, du fait de la crise économique mondiale et de ses conséquences négatives socio-économiques pour la République d'Azerbaïdjan, la nécessité de la défense collective des droits et des intérêts des travailleurs augmente, et que ce ne sont que les syndicats qui peuvent riposter efficacement aux tentatives du patronat de léser les droits des salariés.

Le Comité Exécutif a aussi discuté des actions des syndicats dans la campagne nationale contre la traite des êtres humains et pour perfectionner le système de sécurité du travail dans le pays. Ont été de même analysées les propositions des syndicats pour la Convention collective nationale générale pour les années 2010-2011.

***Bélarus: la FSB détermine ses  
tâches pour l'année 2010***

La VI session plénière de la Fédération des syndicats de Bélarus a eu lieu le 9 décembre à Minsk. Le plenum a dressé le bilan de l'activité de la centrale syndicale et de ses organisations membres durant l'année écoulée, a déterminé les tâches pour 2010, jusqu'au VIème congrès ordinaire de la centrale syndicale qui aura lieu en septembre 2010.

Intervenant à la session, Léonide Kozik, président de la centrale, s'est arrêté parmi d'autres questions sur la notion de la représentativité syndicale. Il a, par ailleurs, souligné qu'en cas de présence dans l'entreprise de plusieurs organisations syndicales, c'est le syndicat le plus représentatif qui forme la partie syndicale dans les structures tripartites et mène au nom des travailleurs les négociations sur la convention collective. En cas d'absence des syndicats à l'entreprise, c'est le syndicat supérieur qui signe la convention collective.

Aujourd'hui en Bélarus on a signé plus de 17 500 conventions collectives. Cependant, a souligné le leader syndical, les dirigeants de certaines entreprises se permettent de ne pas accomplir les clauses des conventions, les conventions de branche et de région. Le contrat de travail reste toujours un gros problème pour le mouvement syndical bélarusse.

***Kazakhstan: pour une gestion  
efficace de la migration  
de travail***

Une table ronde "La gestion efficace de la migration de travail au Kazakhstan – le rôle des syndicats dans la promotion du travail décent et des droits des travailleurs migrants" a eu lieu en décembre au siège de la centrale syndicale.

Les dirigeants de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan (FSRK), les représentants du parlement, du ministère du Travail et de la Protection sociale, d'autres organisations d'Etat et internationales ont pris part à cette initiative.

Le Kazakhstan est membre du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, il a ratifié la Convention de l'OIT N° 87. Ces deux documents donnent droit aux travailleurs migrants de créer leurs propres organisations syndicales et de participer à leurs activités. Le Kazakhstan a aussi ratifié la Convention N 98 par laquelle ils peuvent organiser et mener des négociations collectives.

Dans le cadre du projet "Le partenariat stable comme moyen pour garantir une gestion efficace de la migration de travail dans la Fédération de Russie, dans le Caucase et en Asie Centrale", financé par l'Union Européenne, la FSRK a préparé un Règlement national pour syndicaliser des travailleurs immigrés. Ce document est basé sur les normes de l'OIT.

Les participants à la table ronde ont souligné la nécessité de résoudre les problèmes de gestion de la migration de travail par le perfectionnement de la législation nationale, par une meilleure coordination de la coopération entre les structures d'Etat et les organisations sociales et par l'élévation de la responsabilité des organes de pouvoir.

### ***Kirghizistan: les syndicats contestent la décision du gouvernement***

Le 2 décembre 2009, la Fédération des syndicats du Kirghizistan (FSK) a fait une déclaration par laquelle elle a exprimé son ferme désaccord avec la décision du gouvernement d'augmenter de deux fois les tarifs de l'énergie électrique et de plusieurs fois,

ceux du chauffage central. Selon la FSK cette augmentation des tarifs aggravera sensiblement la situation des travailleurs et de toute la population kirghize.

La déclaration dit que les syndicats sont en principe d'accord avec l'augmentation des tarifs, cependant il faut le faire par étapes, prenant en considération la solvabilité de la population – 35% de la population vivent au dessous du seuil de pauvreté, 60% des salariés touchent un salaire qui est au-dessous du salaire moyen et 20% de la population active sont au chômage.

### ***Moldova: un nouveau président de la CNSM***

La réunion du Conseil général de la Confédération nationale des syndicats de Moldova a eu lieu à Chisinau le 5 novembre 2009. 148 membres du Conseil y ont pris part. Les représentants de la CGS et de la CSI ont aussi participé à la réunion.

Deux questions ont été portées à l'ordre du jour – une question d'organisation et une autre, concernant l'activité des syndicats dans les conditions de crise économique qui sévit dans le pays.

La réunion a adopté un nouveau règlement de l'élection du président de la centrale, a apporté des changements dans la composition du Conseil.

Oleg Boudza, ex-président du Syndicat des travailleurs du BTP et vice-président de la centrale syndicale a été élu, parmi les autres candidats, président de la CNSM.

***Russie: la FNPR se prépare à son 20ème anniversaire***

Lors du Conseil général de la FNPR, tenu le 25 novembre 2009 à Moscou, les membres du Conseil ont discuté du rapport du président de la centrale syndicale Mikhaïl Chmakov "Les actions des syndicats dans les conditions économiques actuelles". Le rapport souligne que dans les conditions des conséquences négatives de la crise sur l'économie du pays, les actions des syndicats visaient à défendre les droits des salariés avec l'utilisation de tous les moyens légaux en tout premier lieu pour sauvegarder les emplois et le pouvoir d'achat des salariés.

Sur la demande des syndicats, les organes du pouvoir ont renforcé leur emprise sur les employeurs qui violent la législation du travail. Une loi fédérale qui élargit les pouvoirs du Parquet dans la défense des droits des travailleurs quant à la rémunération, l'embauche et le licenciement, a été adoptée.

La FNPR trouve nécessaire d'établir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 un SMIG égal au minimum vital du quatrième trimestre 2008.

Le Conseil général a proposé au gouvernement d'inclure dans le programme anticrise des mesures supplémentaires pour stimuler la demande intérieure, le soutien de l'emploi et du pouvoir d'achat de la population. Les organes du pouvoir doivent faire de leur mieux pour accomplir les décisions prévues par le programme anticrise en vigueur.

Le Conseil a chargé le Comité Exécutif d'élaborer un plan d'initiatives

pour marquer le 20ème anniversaire de la FNPR qui sera célébré en septembre 2010.

***Russie: le Premier ministre reçoit le leader syndical***

Une rencontre entre Vladimir Poutine, le Premier ministre de Russie et Mikhaïl Chmakov, président de la FNPR, a eu lieu à Moscou le 24 décembre 2009.

Le Premier ministre a exprimé sa satisfaction quant au travail effectué ensemble par le gouvernement et les syndicats sur le marché du travail durant l'année 2009.

Le contrôle régulier du marché du travail effectué par la Commission tripartite nationale (CTN), ce qui avait été proposé par la FNPR, a donné des bons résultats et a permis de mettre en évidence les points faibles. Au dire de Chmakov les programmes de stabilisation, élaborés conjointement par les partenaires sociaux, ont été couronnés de succès et la CTN considère qu'il faut poursuivre ces efforts pour atténuer les conséquences négatives de la crise économique pour les salariés.

Le dirigeant syndical a parlé aussi de la migration de travail. Selon les syndicats, le quota d'immigration établi par le gouvernement à 2 millions, est exagéré, il y a des régions où malgré le chômage élevé et au lieu de recycler les travailleurs nationaux, les administrations comptent sur les travailleurs immigrés.

Le Premier ministre a exprimé son accord avec les propos du leader de la FNPR.



### ***Tadjikistan: pour les emplois dignes, pour une rémunération équitable***

Le Tadjikistan, comme tous les pays du monde, a senti la crise économique et financière qui a frappé de plein fouet surtout les travailleurs. Dans ces conditions les syndicats, appartenant à la Fédération des syndicats indépendants du Tadjikistan (FSIT), se posent comme tâche primordiale: la protection sociale des travailleurs, la création des nouveaux emplois, la rémunération équitable et la défense des salariés contre toutes les atteintes du patronat.

La FSIT considère qu'elle peut atteindre ces buts par un dialogue social, par l'amélioration de la législation nationale. Les objectifs syndicaux ont trouvé leur reflet dans la nouvelle convention générale nationale signée en décembre à Douchanbé par les partenaires sociaux.

### ***Ukraine: la place dit "non" à la pauvreté***

A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté, la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) a organisé à Kiév le 17 octobre 2009 une grande action de protestation des syndicats contre la pauvreté.

A l'appel de la centrale, plus de 15 000 membres des syndicats, venus de toutes les régions, se sont rassemblés à la place de l'Indépendance (Maidan Nezalezhnosti). Des milliers d'habitants de Kiév se sont joints aux militants syndicaux pour protester contre la pauvreté. L'action a été organisée dans le cadre de l'offensive d'automne des syndicats.

Intervenant au meeting, Vassil Khara, président de la FSU et membre du Parlement national, a souligné que la centrale syndicale est entrée en conflit collectif avec le gouvernement en janvier 2009. Malgré que toutes les commissions de réconciliation aient reconnu la raison des syndicats, et recommandé aux pouvoirs de satisfaire les exigences des syndicats, le gouvernement refuse de le faire. Les principales exigences des syndicats sont les suivantes:

- le SMIG ne doit pas être au-dessous du minimum vital et le minimum vital lui-même doit être révisé;
- le gouvernement doit couvrir tous les arriérés de salaires qui, rien que l'année en cours, ont augmenté de 30%.

Au dire de Khara, le gouvernement a déclaré la guerre à la FSU et dans ces conditions certains syndicats, prétendus "indépendants", donnent leur accord pour geler les salaires, les pensions de retraite, les bourses d'étude et les indemnités. En même temps ils diffament la FSU en l'accusant de vente de ses biens immobiliers.

Si le gouvernement n'accepte pas les exigences des syndicats, ne commence pas sans tarder des négociations avec la centrale syndicale, la FSU sera obligée de recourir à la mesure extrême – déclarer une grève nationale et exiger la démission du gouvernement.

L'action de protestation a démontré l'unité syndicale, la volonté de la centrale et de ses organisations membres d'obtenir auprès des pouvoirs l'instauration en Ukraine des condi-

tions dignes et sûres du travail, la rémunération équitable et la couverture sociale décente pour les retraités, les jeunes et les femmes. Elle a aussi démontré la résolution des travailleurs de vaincre la pauvreté et de garantir à leurs familles une vie meilleure.

### ***Ukraine: la FSU est satisfaite de la nouvelle loi sociale***

La Fédération des syndicats d'Ukraine mène une lutte conséquente contre la baisse des normes sociales et contre l'appauvrissement des salariés dans les conditions de crise économique. Cette position de la centrale a été encore une fois démontrée lors des actions de protestation organisées dans toute l'Ukraine du 7 au 17 octobre 2009. La résolution adoptée au dernier meeting des travailleurs, organisé le 17 octobre à Kiév, a été transmise au Président d'Ukraine, au Parlement et au Conseil des ministres.

Les syndicats ont appelé les pouvoirs à prendre en considération les exigences syndicales lors de l'adoption des décrets d'Etat. Le 20 octobre le Parlement a adopté en deuxième lecture une nouvelle loi "Le minimum vital et le SMIG en Ukraine en 2010", qui a été signé par le Président du pays le 30 octobre 2009. Même si cette loi n'assure pas toutes les garanties et normes sociales, prévues par la législation nationale en vigueur, elle est, selon les syndicats, orientée à défendre les couches de la population les plus démunies, à prévenir une nouvelle aggravation de la pauvreté des travailleurs dans les conditions de crise.

Cependant les syndicats comprennent que la signature de la loi par le Président ne garantit pas sa mise en oeuvre. Pour sa réalisation, il faut apporter des changements au budget national et prévoir un financement nécessaire pour l'année 2010.

### ***Les syndicats de la branche forestière coopèrent avec les employeurs et les organes d'Etat***

Une délégation de la Fédération des syndicats des travailleurs des branches forestières de la CEI dirigée par Victor Karnyuchine, président de la Fédération, a pris part à la réunion du Conseil interétatique du complexe forestier, tenue à Minsk (Biélarus) le 12 novembre 2009.

Les membres du Conseil d'Arménie, de Biélarus, du Kazakhstan, de Moldova, de Russie, d'Ukraine, du Comité Exécutif de la CEI, ainsi que les invités du ministère de l'Industrie forestière et de l'Académie des sciences de Biélarus y ont pris part.

Les participants ont discuté du travail des entreprises forestières de la CEI dans les conditions de crise économique et de la coopération des syndicats avec les employeurs et les organes de gestion de la branche dans ces conditions.

Il a été recommandé aux représentants des Etats – membres du Conseil d'aider les syndicats à atténuer les conséquences de la crise économique mondiale pour les travailleurs et à sauvegarder les emplois par tous les moyens possibles.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL  
ET  
LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS  
42, LENINSKY PROSPECT  
117119, MOSCOU, RUSSIE  
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155  
TÉLÉPHONE +7(095) 952-2782  
+7(095) 938-8649  
E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)  
SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)

---

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,  
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.**

**LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:**

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,  
D'AZERBAÏDJAN, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE,  
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,  
AINSI QUE 32 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

**AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.**

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.**

**LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.**

**MIKHAÏL CHAMAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.**

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:

[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)